

ACCUEILLIR UN ELEVE AUTISTE EN LYCEE

Rôle du Chef d'établissement pour faciliter cet accueil.

Liste d'éléments qui peuvent être anticipés lors de la préparation de rentrée:

- choix d'un professeur principal volontaire et prêt à s'engager dans cette démarche.
- constitution d'une équipe pédagogique également volontaire et engagée.
- dans la mesure du possible, permettre à l'élève de bénéficier d'une classe à effectif allégé et/ou lui permettre de retrouver des élèves issus de son collège d'origine. En tous cas, il est nécessaire de l'entourer d'élèves bienveillants.
- impliquer le CPE dès les premiers contacts avec l'élève et sa famille afin que le CPE devienne une personne de référence pour l'élève.
- organiser une réunion ESS de « préparation de rentrée » avec l'enseignant-référent et faire en sorte qu'un représentant du Lycée d'accueil puisse y participer.
- éventuellement, organiser une visite du Lycée avant la rentrée des élèves. Définir avec l'élève, de manière explicite, les lieux qu'il pourra fréquenter et ceux qu'il ne pourra pas fréquenter. Définir également les lieux et les activités qui s'offriront à lui durant les temps de « vacance » (récréations, pauses méridiennes, heures creuses, etc).
- éventuellement, informer l'élève et sa famille de la classe dans laquelle il sera scolarisé, voire leur communiquer l'emploi du temps, avant le premier jour de rentrée afin de lever certaines interrogations qui peuvent générer des angoisses.

Afin que l'élève accueilli puisse faire sa rentrée dans des conditions sereines, puis se sentir bien dans son établissement, les précautions à prendre sont finalement les mêmes que pour tout élève handicapé ; la démarche est comparable à l'accueil de toutes les autres formes de handicap, quelles qu'elles soient.

Le Chef d'établissement se doit d'être le garant du parcours de l'élève, réaffirmer le fait que cet élève est bien à sa place au Lycée et qu'il peut y réussir en atteignant des objectifs qui lui auront été fixés de manière plus personnalisée. Ce message doit être porté à la fois auprès des équipes éducatives, des élèves et des parents d'élèves afin de garantir à tous un climat de classe et un climat d'établissement sereins, apaisés et bienveillants.

Il est important également de rassurer les équipes quant aux objectifs à atteindre : le diplôme peut être préparé sur une période plus longue, des aménagements seront accordés, le devenir post-Bac sera adapté.

La mise en place des aménagements doit se faire suffisamment tôt dans l'année afin que les « bonnes pratiques » liées à l'accueil et au suivi de l'élève se mettent en place le plus rapidement possible.

Il faut également, très tôt dans l'année, réfléchir à l'information qui pourra être donnée aux autres élèves de la classe : en fonction du profil des élèves, cette information pourra être plus ou moins complète et détaillée.

Le dialogue avec les parents doit être régulier et franc ; le degré d'efficacité de ce dialogue dépendra en grande partie du degré d'acceptation du handicap de leur enfant par les parents. En effet, lorsque l'enfant arrive au Lycée, il a déjà connu un parcours scolaire suffisamment riche pour que diverses difficultés aient déjà été soulevées et traitées. Les parents sont donc en mesure d'apporter un regard expert sur la prise en charge de leur enfant très précieux pour l'établissement scolaire.

Enfin, en âge d'être scolarisé au Lycée, l'élève peut également lui-même s'exprimer, affirmer certains besoins et certaines craintes : il ne faut pas hésiter à faire confiance aux enfants autistiques qui ont souvent un discours très franc et direct.

Les partenaires sont nombreux.

- en interne :

- * l'enseignant-référent
- * le médecin scolaire
- * le collège dans lequel l'élève a été précédemment scolarisé
- * l'AESH qui a suivi l'élève au collège
- * le service ASH de la DSDEN

- partenaires extérieurs :

- * le CRA (Centre de Ressources Autisme)
- * les SESSAD
- * les hôpitaux de jour
- * les associations

Bénédicte GERARD